

CITÉ DE DORVAL
CITY OF DORVAL

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 12 décembre 2022 :

Règlement RCM-94-2022 : Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca ou au bureau de la greffière, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à Dorval, Québec, ce 19 décembre 2022.

(signé) Me Chantale Bilodeau
Greffière